

Rouen, le 18 décembre 2023

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE BOLBEC
Hôtel de Ville
9 square du général Leclerc
76210 BOLBEC

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
CVS BOLBEC-GRUCHET

Prélèvement	00289860		Prélevé le : mardi 07 novembre 2023 à 11h30
Unité de gestion	CVS BOLBEC-GRUCHET (UGE 0079)		par : ELSA LECOURT
Installation	BOLBEC RUE AZARIA SELLE SOURCE (CAP 000028)		Type visite : AU
Point de surveillance	EXHAURE SOURCE (P 0000000183)		Type d'eau : B
Commune	BOLBEC		Motif : suivi renforcé
Localisation exacte	SOURCE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Conductivité à 25°C	716 µS/cm				

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : 76AU Code SISE de l'analyse : 00289922 Référence laboratoire : E.2023.22659-1

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L		4,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/L				
Nitrates (en NO3)	30,1 mg/L		100,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION					
N-Nitrosomorpholine	15,0 ng/L				
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS					
1,4 dioxane	1,08 µg/L				
MÉTABOLITES PERTINENTS					
OXA alachlore	<0,02 µg/L		2,00		
Chloridazone desphényl	0,493 µg/L		2,00		
Chloridazone méthyl desphényl	0,056 µg/L		2,00		
Flufenacet ESA	<0,005 µg/L		2,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
Diméthachlore OXA	<0,010 µg/L		2,00		
Flufénacet OXA	<0,005 µg/L		2,00		
Propachlore ESA	<0,005 µg/L		2,00		
Propachlore OXA	<0,005 µg/L		2,00		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS					
ESA acetochlore	<0,010 µg/L				
OXA acetochlore	<0,01 µg/L				
ESA alachlore	<0,010 µg/L				
CGA 369873	<0,020 µg/L				
CGA 354742	<0,005 µg/L				
Diméthénamide OXA	<0,010 µg/L				
Diméthénamide ESA	<0,005 µg/L				
ESA metazachlore	0,034 µg/L				
OXA metazachlore	<0,005 µg/L				
OXA metolachlore	<0,01 µg/L				
ESA metolachlore	<0,02 µg/L				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Morpholine	<0,010 µg/L				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00289860)

Eau brute conforme aux exigences de qualité pour le prélèvement. Cette analyse fait partie d'un suivi renforcé. Concernant le 1,4 dioxane, il n'existe pas actuellement de limite réglementaire de qualité. Un suivi renforcé est instauré et des mesures correctives sont mises en œuvre.

P/Le directeur général
Signé
L'ingénieur d'études sanitaires
Anne GERARD

